ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Bahreïn

Question écrite n° 106897

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'intervention militaire de l'Arabie saoudite à Bahreïn. Le 13 mars 2011, l'Arabie saoudite, inquiète de la révolte populaire ayant éclatée dans l'État voisin de Bahreïn, a décidé d'envoyer près d'un millier de ses militaires dans ce pays afin de l'aider à écraser ce mouvement. Cette opération s'est faite dans l'indifférence la plus totale de la communauté internationale, tournée uniquement vers la situation en Libye. La France a elle-même fait preuve d'un silence assourdissant. Il lui demande donc sa position sur l'intervention militaire saoudienne à Bahreïn et plus globalement ses intentions envers le régime bahreïni.

Texte de la réponse

La France suit avec la plus grande vigilance l'évolution de la situation à Bahreïn et s'efforce de peser dans le sens de l'ouverture d'un dialogue politique permettant la prise en compte des aspirations qui s'expriment. Le Gouvernement a eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises et de la manière la plus claire sur la situation dans ce pays. À Bahreïn comme ailleurs, l'aspiration des peuples à la liberté et à la dignité doit être respectée et partout la violence doit être bannie au bénéfice du respect des droits fondamentaux. Dès le 15 mars 2011, il a été indiqué lors de l'audition organisée par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale que si rien n'interdisait aux pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe d'envoyer des forces de sécurité à Bahreïn, en application d'un accord régional, cette intervention n'exonérait pas les autorités de leur devoir de tenir compte des aspirations du peuple bahreïnien et, surtout, de ne pas recourir à la force contre la population. Face aux informations transmises par les ONG qui font état de violations des droits de l'homme à Bahreïn, la France a eu également l'occasion d'exprimer très clairement sa préoccupation, à titre national, comme dans les instances européennes. Notre objectif est aujourd'hui que le dialogue auquel ont appelé les autorités bahreïniennes s'engage réellement entre les parties concernées, afin que les difficultés actuelles soient surmontées pacifiquement, dans le respect des institutions du pays et dans l'intérêt de tous les Bahreïniens. La France se félicite à cet égard de l'annonce faite par le Roi de Bahreïn de lever l'état d'urgence au 1er juin 2011. C'est un geste positif dont nous souhaitons qu'il ouvre la voie à la reprise du dialogue. Bahreïn a déjà engagé au cours des dernières années des réformes significatives en matière d'ouverture démocratique (adoption d'une charte nationale au suffrage universel, création d'un conseil consultatif élu) et de droits de l'homme (premier pays au monde à s'être soumis en 2003 à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme) et doit poursuivre dans cette voie, dans l'intérêt de tous les Bahreïniens.

Données clés

Auteur : M. Christian Eckert
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106897
Rubrique : Politique extérieure

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE106897

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4094
Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6856